

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2021 A 18 H 00

Convocation du 05 Janvier 2021

PRESENTS : Mr ESCOFFIER Patrice, Mme GORDILLO Nathalie, Mme PAILLARD Sandrine, Mr MARTINAT Hervé, Mme GRACIA-GARAIX Sylvie, Mme VICTOURON Nadège, Mme REYNAUD Hélène, Mme VALLON Marielle, Mme LARICCHIUTA Peggy, Mr REYNAUD Guy, Mr ROUBY Sébastien, Mr MARTURIER Christophe

ABSENT excusé : Mr GACHON Wilfried,

ABSENTS : Mr CLOCHE Jacky, Mr GUENARD Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAILLARD Sandrine

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE ROUTE DE VALREAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement estimatif des travaux d'aménagement de l'entrée village par la route de Valréas.

Le montant total HT des travaux et la participation du S.D.E.D s'élève à 382 134.56 € ;

Le montant total des subventions est de 303 799 € soit une part communale de 78 335.56 € ; il est à noter que la Région n'a pas encore répondu à la demande de subvention qui devrait être de 75 697 €.

Il appartient au conseil municipal de délibérer pour approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme et le plan de financement de :

Tranche 1 : Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au village (RD 341 route de Valréas) à partir du poste LES RAMIERES.

Dépenses prévisionnelle HT : 106 321.48 €

Financements mobilisés par le SDED : 85 057.18 €

PARTICIPATION COMMUNALE : 21 264.30 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le projet établi par le SDED, approuver le plan de financement ci-dessus, autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Tranche 2 : Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au village (RD 341 route de Valréas) à partir du poste LES RAMIERES.

Dépenses prévisionnelle HT : 90 511.16 €

Financements mobilisés par le SDED : 72 408.93 €

PARTICIPATION COMMUNALE : 18 102.23 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le projet établi par le SDED, approuver le plan de financement ci-dessus, autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Dissimulation des réseaux téléphoniques : Electrification – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au village (RD 341 – Route de Valréas) à partir du poste LES RAMIERES

Tranches 1 et 2 – Dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépenses prévisionnelle HT de **Génie Civil** : 53 072.85 €

Financements mobilisés par le SDED : 15 921.86 €

PARTICIPATION COMMUNALE : 37 150.99 €

Travaux de câblage : 4 645.90 €

Plan de financement prévisionnel : 2 276.49 €

Financements mobilisés par le SDED : 682.95 €

PARTICIPATION COMMUNALE : 1 593.54 €

MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE : 38 744.53 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le projet établi par le SDED, approuver le plan de financement ci-dessus, autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché de travaux étant d'un montant supérieur à 90 000 € HT et par application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, il propose de passer ce marché public de travaux selon la procédure adaptée.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la passation d'un Marché Public à Procédure Adaptée et autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à la passation de ce marché.

DISPOSITIF D'AIDE DU S.D.E.D. (SYNDICAT D'ENERGIE DE LA DROME)

Depuis plusieurs années, le SDED s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine. Il a adopté le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres. Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des C.E.E. Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20% supplémentaires pour les dépenses de 20 000 à 50 000 € HT.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année une aide financière pour ses travaux éligibles. L'adhésion s'élève à 0.20 € /Hab et par an soit 179.40 € par an.

Une délibération est prise à l'unanimité d'approuver le règlement d'intervention du SDED, d'adhérer au service conseil comme précité et de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie issus des travaux réalisés.

APPROBATION DE L'INSCRIPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DANS LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LEZ

Le dossier définitif du contrat de Bassin a été validé par l'Agence de l'eau le 15 octobre 2020 et devrait l'être par l'ensemble des partenaires financiers prochainement.

L'action sous maîtrise d'ouvrage de la Commune est présente dans le dossier définitif du Contrat de Bassin versant sous la désignation « QUA 2.3 ».

En prévision de la phase de signature du contrat par l'ensemble des maitres d'ouvrage, il est nécessaire d'acter une délibération validant l'inscription de l'action de la commune dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de la fiche action QUA 2.3 portée par la commune dans le contrat de bassin versant du Lez et mandate le Maire aux fins d'accomplir toutes démarches.

ELABORATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez, le SMBVL accompagne les communes dans l'élaboration du DICRIM. Réalisé par le maire, librement consultable en Mairie ou sur Internet, il a pour mission d'informer tout citoyen sur :

- Les risques naturels et technologiques,
- Les conséquences sur les personnes et les biens
- Les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre
- Les événements et accidents significatifs survenus dans la commune
- Les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger

Le DICRIM a été réalisé sur la commune ; une réunion de commission sera programmée prochainement.

CONTRAT FOURNITURES DES REPAS CANTINE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour approuver l'avenant N° 5 au marché public de mutualisation de fourniture de repas cuisinés pour les cantines de Baume, Bouchet, Rochegude, Suze, Tulette et le Centre de Loisirs (Loisirs au Vent) ;

Cet avenant porte sur la fourniture des repas en bacs Inox car le matériel de remise en température a changé.

Cet avenant a une incidence : +0.04 € HT/Repas ; à compter du 02 novembre 2020 le prix unitaire du repas est de 2.550 € HT soit 2.690 € TTC.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'avenant N° 5 au contrat de fournitures des repas cantine.

La mutualisation va être élargie à d'autres communes : Montségur et peut être Chamaret et Colonzelle.

Les deux fours de réchauffage qui étaient à la Cantine ont été installés dans les salles des fêtes.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M) DE TULETTE

Madame PAILLARD présente le bilan du Relais pour l'année 2020.

Le nombre d'assistants maternels est stable : 7 en 2020, il était de 6 en 2019 ;

306 familles ont pris contact avec le RAM de Tulette en 2020, 239 en 2019 ,

Une réflexion sera menée sur la possibilité de disposer de salles d'activités sur l'ensemble des communes dans l'éventualité de créer un RAM itinérant.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de partenariat entre la commune et le R.A.M. de TULETTE ;

Une délibération est prise à l'unanimité pour renouveler la convention à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2021.

CESSION DE TERRAIN ISSUE D'UN CHEMIN DECLASSE EN 2001 (QUARTIER SAINT GUERY)

Par délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la cession d'un chemin N° 21 déclassé en 2001, au quartier Saint Guéry et d'une superficie de 329 m² .
Il autorise le maire à signer le document d'arpentage et la modification du parcellaire cadastral afin d'obtenir la nouvelle numérotation cadastrale.

CESSION DE TERRAIN

Une délibération est prise à l'unanimité pour la cession d'une parcelle de terrain cadastrée G 963 d'une surface de 11 m² au quartier Rouveyrolles.

ALSH CENTRES DE LOISIRS

Madame PAILLARD présente le budget prévisionnel 2021 de l'ALSH.

Le cout de la journée enfant :

2019 : 31.26 € (bilan 2019)
2020 : 31.74 € (budget prévisionnel
35.24 € (bilan 2020)
2021 : 32.36 € (coût prévisionnel)

Pour comparaison, une journée enfant sur le CENTRE DE PIERRELATTE est d'environ **100 €**.

Des navettes supplémentaires sont à l'étude pour satisfaire les villages ;
Pour les vacances de Février, les communes de Tulette et Rochegude bénéficieront de l'ouverture aux vacances de Vaucluse.
Les enfants de la commune peuvent bénéficier des services du RUBIS CUBE à SAINT PAUL le mercredi.

CONTRATS DE FOURNISSEURS ELECTRIQUES

La loi relative à l'énergie et au climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 prévoit que les consommateurs finals non domestiques (collectivités, entreprises, associations) qui emploient 10 personnes ou plus, ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuel excèdent 2 millions d'euros, ne seront plus éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité, à compter du 1er janvier 2021.

Le choix étant repoussé au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'obligation pour l'instant.
A revoir

QUESTIONS DIVERSES

Commission Urbanisme : Madame GORDILLO présente au conseil municipal le compte rendu de la dernière réunion ; plusieurs thèmes ont été abordés :

- Différents travaux de réfection de chemins
- Aménagements divers parking
- Visite le 25/11/2020 des locaux avec le Cabinet d'architecture de Valréas : Mme Armand Alexia et Mr Coutelier Samuel : Réflexion à avoir sur 2 possibilités : réfection de l'école avec extension cantine (estimation indicative : 120000€ de travaux) ou construction nouvelle.

Radar pédagogique : le premier radar a été installé sur la route de Bouchet à proximité du rond-point.

Les résultats de la première campagne du mois de décembre font état de :

60 % des véhicules respectent la vitesse en entrant dans l'agglomération contre 40 % en sortant.

Environ 14 000 véhicules comptabilisés sur le mois de décembre (travaux sur SUZE...);

Vitesses maximales :

Entrée : 105 km /h

Sortie : 118 km/h

Dépôts sauvages

Mme RAOUX présente (Public), demande s'il serait possible de mettre des caméras vers les points d'apports volontaires des déchets pour éviter les dépôts sauvages.

FIN DE LA REUNION : 20 h 15